

**Assemblée générale**

Distr. générale
18 janvier 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies**chargée du maintien de la paix à Chypre****Budget de la Force des Nations Unies chargée
du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la mission	5
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	7
D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats	7
II. Ressources financières	20
A. Vue d'ensemble	20
B. Contributions non budgétisées	21
C. Gains d'efficacité	21
D. Taux de vacance de postes	21
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	22
F. Formation	23
III. Analyse des variations	24
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	26



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/290 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	27
Annexes	
I. Définitions	31
II. Organigrammes	33
Carte	35

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, dont le montant s'élève à 58 870 600 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 830 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement d'une composante militaire de 860 hommes, d'une composante Police des Nations Unies comptant 69 personnes et d'une composante civile comprenant 40 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 1 poste de temporaire), 113 recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante affaires politiques et affaires civiles, composante militaire, composante Police des Nations Unies et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2008/09)	Montant réparti (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 781,1	23 843,5	24 249,2	405,7	1,7
Personnel civil	14 747,4	14 442,2	15 828,0	1 385,8	9,6
Dépenses opérationnelles	17 199,5	16 127,0	16 962,8	835,8	5,2
Montant brut	54 728,0	54 412,7	57 040,0	2 627,3	4,8
Recettes provenant des contributions du personnel	2 381,3	2 271,7	2 567,4	295,7	13,0
Montant net	52 346,7	52 141,0	54 472,6	2 331,6	4,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 577,4	1 484,3	1 830,6	346,3	23,3
Total	56 305,4	55 897,0	58 870,6	2 973,6	5,3

Ressources humaines^a

	Contingents	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Postes de temporaire ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration							
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	–	–	–	2
Composantes							
Affaires politiques et affaires civiles							
Effectif approuvé 2009/10	–	7	11	10	–	–	28
Effectif proposé 2010/11	–	7	11	10	1	1	30
Contingents							
Effectif approuvé 2009/10	834	–	2	2	–	–	838
Effectif proposé 2010/11	834	–	2	2	–	–	838
Police des Nations Unies							
Effectif approuvé 2009/10	–	62	1	1	–	–	64
Effectif proposé 2010/11	–	62	1	1	–	–	64
Appui							
Effectif approuvé 2009/10	26	–	23	100	–	–	149
Effectif proposé 2010/11	26	–	23	100	–	–	149
Total							
Effectif approuvé 2009/10	860	69	39	113	–	–	1 081
Effectif proposé 2010/11	860	69	39	113	1	1	1 081
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186(1964), qui l'a prorogé tout récemment jusqu'au 15 juin 2010 dans sa résolution 1898 (2009).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est d'assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à la normale.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante : affaires politiques et affaires civiles, militaire, Police des Nations Unies et appui.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10 est analysée au niveau de chaque composante.
5. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 ont été établis dans la capitale, Nicosie, où se trouve également le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la mission. Les états-majors des secteurs 1 et 4 ont été établis à Skouriotissa et Famagouste, respectivement. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services opérationnels, aux contingents et aux forces de police des Nations Unies servant dans les zones où sont établis son quartier général et ses états-majors de secteur, ainsi qu'au personnel militaire déployé dans les 11 bases de patrouille et 9 postes d'observation permanents.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission

6. La Force continuera de s'employer à instaurer des conditions propices à la reprise des négociations politiques en vue de parvenir à un règlement de la question de Chypre. Elle continuera donc à faciliter le règlement de litiges portant sur différents domaines opposant les deux communautés, à promouvoir le dialogue et la coopération en organisant des activités bicommunautaires et à pousser dans le sens de l'ouverture de points de passage supplémentaires et de la prise d'autres mesures de confiance concernant, par exemple, le déminage ou la désescalade militaire. En même temps qu'elle s'efforcera de promouvoir l'accession de la zone tampon à des conditions de vie normales, la Force continuera de lutter efficacement contre l'utilisation de cette zone sans autorisation et à fournir une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon les besoins. D'autre part, elle secondera son chef de mission, le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le principal conseiller et l'adjoint du Conseiller spécial du Secrétaire général, en fournissant à la

mission de bons offices qu'il mène une assistance technique et logistique, particulièrement en s'employant à promouvoir la tenue de véritables négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs.

7. Les compétences d'encadrement et de gestion des fonctionnaires de haut niveau seront renforcées en vue d'améliorer la gestion des ressources de la Force moyennant la mise en place de plusieurs programmes de formation internes et externes. Pour toutes les activités liées à la formation, les membres du personnel seront invités à se prévaloir des possibilités d'apprentissage à distance ou en ligne, que chacun peut suivre à son rythme.

8. La composante appui sera chargée d'assurer le soutien logistique et administratif ainsi que les activités de sécurité dont la Force a besoin pour s'acquitter de son mandat. Au cours de l'exercice 2010/11, la relève des contingents continuera de se faire au moyen de vols commerciaux réguliers vu que l'expérience récente a montré qu'ils étaient plus économiques que les vols affrétés.

9. Les crédits demandés pour 2010/11 sont supérieurs de 4,8 % au montant alloué pour 2009/2010, principalement en raison des facteurs suivants : a) les ressources demandées au titre du personnel civil ont été revues à la hausse en raison de la révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national et au personnel recruté sur le plan international et des dépenses de personnel correspondantes, qui prend effet le 1^{er} septembre 2009 et le 1^{er} janvier 2010; le taux de change de la Banque mondiale utilisé dans le calcul des traitements du personnel recruté sur le plan national et d'autres dépenses de personnel pour 2011 est passé à 0,70 euro pour un dollar des États-Unis; il a été proposé de financer un poste de temporaire de spécialiste des affaires civiles (P-2) au Service des affaires civiles au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et un poste de Volontaire des Nations Unies chargé de fournir des conseils juridiques au Bureau du Conseiller principal; b) les ressources demandées au titre des installations et infrastructures ont été revues à la hausse au vu des conditions énoncées dans les nouveaux contrats de restauration, blanchisserie, et nettoyage et gestion des déchets, et de l'augmentation des dépenses au titre des services collectifs entraînée par la hausse des besoins en alimentation électrique au camp des Bérêts bleus; c) les ressources demandées au titre du transport aérien ont été revues à la hausse en raison de l'augmentation du coût des heures de vol et du kérosène pour deux hélicoptères; d) les ressources demandées au titre de l'indemnité de subsistance, dans les rubriques Contingents et Police des Nations Unies, ont été revues à la hausse en raison de l'augmentation de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (0,693 euro pour un dollar des États-Unis en décembre 2009 contre 0,773 euro pour un dollar des États-Unis dans le budget 2009/10). Cette augmentation est compensée en partie par la baisse des ressources demandées au titre des technologies de l'information et des communications, qui s'explique par la mise en œuvre de l'initiative de régionalisation qui se traduirait par une amélioration de la gestion des pièces de rechange et de la prestation de services, et par la baisse des ressources demandées au titre des voyages, qui s'explique par la diminution des dépenses de transport aérien engagées au titre des voyages de formation et des voyages non liés à la formation.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

10. La Force continuera d'être désignée lieu sûr pour les missions des Nations Unies dans la région. À ce titre, elle continuera d'entretenir des liens de coopération étroits avec d'autres opérations de maintien de la paix dans la région, y compris la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

11. Elle continuera également de fournir plein appui au Comité des personnes disparues et à la mission de bons offices que le Secrétaire général mène à Chypre.

D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

12. Pour simplifier la présentation des changements proposés dans les ressources humaines, six catégories ont été définies. La terminologie relative aux six catégories figure à l'annexe I.A du présent rapport.

13. La direction et l'administration générales de la mission doivent être assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Effectif approuvé 2009/10	1	—	—	—	1	2	—	—	2
Effectif proposé 2010/11	1	—	—	—	1	2	—	—	2
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Composante 1 : affaires politiques et affaires civiles

14. Comme le Conseil de sécurité en a décidé dans sa résolution 1898 (2009), les activités de la Force seront centrées sur la création de conditions propices à l'engagement de nouvelles négociations politiques en vue d'aboutir à un règlement à Chypre. La Force continuera donc à faciliter le règlement de litiges portant sur différents domaines opposant les deux communautés, à promouvoir le dialogue et la coopération en organisant des activités bicommunautaires et à pousser dans le sens de l'ouverture de points de passage supplémentaires et de la prise d'autres mesures de confiance concernant, par exemple, le déminage ou la désescalade militaire. En même temps qu'elle s'efforcera de promouvoir l'accession de la zone tampon à des conditions de vie normales, la Force continuera de lutter efficacement contre l'utilisation de cette zone sans autorisation et à fournir une aide humanitaire aux

membres des deux communautés, selon les besoins. D'autre part, elle aidera le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le principal conseiller et l'adjoint du Conseiller spécial du Secrétaire général, à mener sa mission de bons offices, particulièrement en s'employant à promouvoir la tenue de véritables négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. En outre, la Force apportera au Conseiller spécial un appui technique et logistique, notamment en facilitant les réunions des commissions, groupes de travail techniques et autres groupes d'experts, qui continueront de tenir des débats bicommunautaires sur les questions d'intérêt commun et sur les problèmes centraux qui ont un impact sur les deux communautés. À cette fin, elle continuera de désigner des spécialistes des affaires politiques et des affaires civiles chargés de jouer les facilitateurs et elle offrira le concours de ses fonctionnaires de l'information. Elle participera également à la planification des interventions d'urgence en ce qui concerne le règlement de la question de Chypre, conformément à la résolution 1898 (2009). Elle fera notamment des recommandations quant aux aménagements à apporter à son mandat, à ses effectifs et au concept des opérations, compte tenu de l'évolution sur le terrain et des vues des parties au différend.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Amélioration des rapports entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque	1.1.1 Augmentation du nombre de points de passage entre le nord et le sud de la zone tampon des Nations Unies (2008/09 : 7; 2009/10 : 8; 2010/11 : 9) 1.1.2 Accroissement du nombre de rencontres intercommunautaires (2008/09 : 165; 2009/10 : 170; 2010/11 : 180) 1.1.3 Augmentation du nombre de projets conjoints lancés d'un commun accord dans les commissions techniques et exécutés par les deux parties (2008/09 : 3; 2009/10 : 10; 2010/11 : 15) 1.1.4 Règlement immédiat, à l'échelon local et avant que l'affaire ne remonte au niveau politique, de tous les incidents s'étant produits dans le village mixte de Pyla, qu'ils concernent l'agriculture, le bâtiment, les services collectifs, la circulation ou le déploiement de drapeaux nationaux 1.1.5 Accroissement du nombre d'activités bicommunautaires dans le village mixte de Pyla (2008/09 : 6; 2009/10 : 15; 2010/11 : 17) 1.1.6 Amélioration, au moyen d'une gamme complète de produits de communication et d'activités de promotion ou de manifestations commémoratives, de la connaissance qu'a le public de la Force et du rôle qui est le sien dans la création de conditions propices au processus politique

Produits

- Facilitation d'un dialogue permanent au plus haut niveau, avec les personnalités clefs des deux parties, à propos des questions qui font l'objet d'un désaccord entre elles
- Facilitation de la négociation sous les auspices de la mission de bons offices du Secrétaire général, y compris la promotion d'activités visant à instaurer la confiance
- Facilitation de l'exercice des fonctions administratives et logistiques des commissions techniques sur le patrimoine culturel, les activités criminelles, l'environnement et la santé
- Aide à la mise en œuvre des décisions des comités et groupes de travail techniques
- Rapports quotidiens avec les autorités compétentes des deux côtés de la zone tampon, l'objectif étant de faciliter les rencontres portant sur des questions liées à l'agriculture, au bâtiment, à la sécurité et à la politique
- Rapports quotidiens avec les puissances garantes et les autres États Membres à propos de l'exécution du mandat de la Force
- Rapports hebdomadaires avec le Comité des personnes disparues à propos de l'identification des disparus et de la restitution de leur dépouille
- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'information et de communication, dans le cadre de l'action menée pour améliorer les relations entre les communautés, promouvoir le rôle de la société civile et appuyer la mission de bons offices, se traduisant notamment par : 260 dossiers de presse, 64 revues et points de presse, 4 600 dossiers de presse traduits, 1 000 notes d'information et organisation de rencontres et entretiens hebdomadaires entre le Conseil spécial ou le Représentant spécial et la presse, sur les réunions tenues avec les dirigeants
- Organisation d'activités bicommunautaires, notamment des manifestations mensuelles tenues pendant l'année scolaire à l'intention des écoliers et le rapprochement des deux communautés résidant dans le village de Pyla

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Accomplissement de progrès dans la normalisation des conditions de vie dans la zone tampon et de celles des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord et des Chypriotes turcs dans le sud

1.2.1 Élimination des chantiers de construction de bâtiments commerciaux et résidentiels non autorisés en dehors des zones réservées à l'usage civil dans la zone tampon (2008/09 : 1; 2009/10 : 0; 2010/11 : 0)

1.2.2 Règlement de toutes les plaintes déposées par des bénéficiaires de l'aide humanitaire appartenant à l'une ou l'autre communauté

Produits

- Interventions quotidiennes auprès des autorités aux fins du règlement de problèmes des deux communautés dans les domaines éducatif, culturel, religieux ou autres
- Rencontres quotidiennes avec les autorités locales, conformément aux conditions imposées par la Force concernant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles
- Visites hebdomadaires à caractère humanitaire auprès des Chypriotes grecs du secteur de Karpas et des maronites de la zone nord
- Réunions hebdomadaires à des fins humanitaires avec des Chypriotes turcs, dans la zone sud, destinées à les aider à obtenir des pièces d'identité, un logement, des prestations sociales, des soins médicaux, un emploi ou une éducation, et à faciliter les activités bicommunautaires

- Fourniture de conseils d'ordre juridique aux deux parties sur des questions touchant l'exécution du mandat et l'acquis communautaire de l'Union européenne

Facteurs externes : Coopération des deux parties à la création de conditions permettant l'amélioration des relations; liberté de circulation effective pour l'ensemble du personnel de la Force

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (affaires politiques et affaires civiles)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Contingents</i>										–
<i>II. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2009/10										7
Effectif proposé 2010/11										7
Variation nette										–
<i>III. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du Conseiller principal										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	1	2	–	1	4	–	–		4
Nombre de postes proposés 2010/11	–	1	2	–	1	4	–	1		5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1		1
Service des affaires civiles										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	–	2	1	1	4	7	–		11
Nombre de postes proposés 2010/11	–	–	2	1	1	4	7	–		11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Nombre de postes de temporaire approuvés 2009/10 ^a	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Nombre de postes de temporaire proposés 2010/11 ^a	–	–	–	1	–	1	–	–		1
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–		1
Bureau du porte-parole										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	1	–	2	3	–		5
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	1	–	2	3	–		5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Total partiel, personnel civil										
Nombre de postes approuvés 2009/10	–	1	5	2	2	10	10	–		20
Nombre de postes proposés 2010/11	–	1	5	2	2	10	10	1		21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1		1

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Nombre de postes de temporaire approuvés 2009/10 ^a	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de postes de temporaire proposés 2010/11 ^a	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Total (I à III)									
Effectif approuvé 2009/10									27
Effectif proposé 2010/11									29
Variation nette									2

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Conseiller principal

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

15. Il est proposé de créer un poste de Volontaire des Nations Unies dont le titulaire fournira aux composantes organiques et administratives de la Force des conseils et une assistance juridiques sur diverses questions telles que l'application des dispositions des conventions internationales et des accords entre l'UNFICYP et le pays hôte, les contrats d'achat de biens et services, les recours de tiers et les restrictions à la liberté de circulation, ainsi que sur des questions juridiques ayant trait aux conditions de vie des Chypriotes grecs et des maronites vivant dans la partie nord de l'île et des Chypriotes turcs vivant dans le sud, ainsi qu'aux activités civiles autorisées dans la zone tampon des Nations Unies. Le titulaire de ce poste fournira également des conseils juridiques au commandant de la Force et au conseiller principal pour les questions de police sur les aspects juridiques des activités liées aux règles d'engagement. Par ailleurs, compte tenu des incidences politiques que pourraient avoir les fonctions confiées au titulaire de ce poste ainsi que du fait que ces fonctions ne peuvent pas être exercées convenablement par une personne recrutée sur le plan national, vu les restrictions imposées au personnel civil recruté sur le plan local, il a été estimé que le recrutement d'un Volontaire des Nations Unies sur le plan international limiterait considérablement les risques en garantissant un soutien total aux négociations de paix.

Service des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste de temporaire

16. Il est proposé de créer un poste de temporaire de spécialiste des affaires civiles (P-2) qui sera financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), dans le but de renforcer les moyens dont la Force dispose pour s'investir dans des activités de représentation à tous les niveaux et pour entreprendre des activités de suivi et de facilitation, de renforcement de la

confiance, de gestion des conflits et d'appui aux efforts de réconciliation. Le titulaire assurera la liaison avec les acteurs locaux pour l'ensemble des opérations et relatera les priorités et le point de vue des différents secteurs au sujet du processus de paix. Eu égard à la nature politique très délicate des questions en cause, une étroite surveillance doit être exercée au niveau bicommunautaire et il est nécessaire de pouvoir intervenir rapidement pour prévenir toute aggravation des tensions. Par ailleurs, le titulaire apportera son concours à la gestion des activités civiles, qui doivent elles aussi faire l'objet d'une étroite surveillance afin d'éviter de nouveaux heurts entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque.

Composante 2 : composante militaire

17. Comme le veut la résolution 1898 (2009) du Conseil de sécurité, la composante militaire de la Force s'attachera à produire et à fournir les moyens opérationnels nécessaires pour appuyer et améliorer l'exécution du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la mission, qui doit permettre de maintenir la stabilité et donc de créer les conditions nécessaires à la tenue de pourparlers politiques utiles et durables. En coordination avec les autres composantes, la composante militaire continuera de s'acquitter des tâches qui lui incombent en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies, par des patrouilles mobiles et un appui aux mesures de confiance telles que les opérations de déminage, l'apaisement des tensions entre les forces opposées et l'application équitable des règles qui régissent l'accès à la zone tampon et son utilisation. En outre, chaque fois que ce sera possible, la composante militaire apportera son appui aux missions de bons offices et aux organismes des Nations Unies participant au processus de paix.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies

2.1.1 Diminution du nombre de violations du cessez-le-feu (2008/09 : 778; 2009/10 : 740; 2010/11 : 720)

2.1.2 Augmentation du nombre d'activités civiles autorisées dans la zone tampon (2008/09 : 1 590; 2009/10 : 1 735; 2010/11 : 1 880)

Produits

- 74 874 jours de patrouille mobile, comprenant 73 730 jours de patrouille (2 hommes x 101 patrouilles x 365 jours), 1 040 jours de patrouille conjointe avec la Police des Nations Unies (2 hommes x 10 patrouilles x 52 semaines) et 104 jours de patrouille conjointe avec l'Équipe de secteur chargée des affaires civiles (1 homme x 2 patrouilles x 52 semaines)
- 9 125 jours de patrouille mobile effectués par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, comprenant 4 015 jours de patrouille dans le secteur 1 (11 hommes x 365 jours), 1 095 jours de patrouille dans le secteur 2 (3 hommes x 365 jours) et 4 015 jours de patrouille dans le secteur 4 (11 hommes x 365 jours)
- 9 125 jours de service dans 6 camps, comprenant 3 285 jours de service au camp Saint-Martin, à la caserne Wolseley et au camp Szent István (3 hommes x 3 postes x 365 jours), 1 460 jours de service aux camps Roca et général Stefanik (2 hommes x 2 postes x 365 jours) et 4 380 jours de service dans la zone protégée par les Nations Unies (12 hommes x 365 jours)

- 9 855 jours de service en poste d'observation permanent (1 soldat x 9 postes x 3 équipes x 365 jours)
- 365 jours de service en poste d'observation de jour (1 homme x 365 jours)
- 21 900 jours de protection des installations des Nations Unies dans 6 camps, répartis comme suit : 2 920 dans les camps Saint-Martin et Roca (2 hommes x 2 postes x 2 équipes x 365 jours), 7 300 à la caserne Wolseley (10 hommes x 2 équipes x 365 jours), 4 380 aux camps général Stefanik et Szent István (3 hommes x 2 postes x 2 équipes x 365 jours), 7 300 dans la zone protégée par les Nations Unies (10 hommes x 2 équipes x 365 jours)
- 1 320 heures de patrouille et de soutien aériens, sur toute la longueur de la zone tampon
- 5 995 contacts quotidiens de liaison avec les forces opposées à tous les niveaux sur les questions concernant la zone tampon, répartis comme suit : 520 au quartier général de la Force (2 contacts x 5 jours x 52 semaines) et 5 475 au niveau des secteurs (15 contacts x 365 jours)
- 53 290 jours de réserve d'intervention rapide au niveau de la section (25 hommes x 3 sections x 365 jours, avec 2 heures de préavis; 26 hommes x 2 sections x 365 jours, avec 2 heures de préavis; 3 hommes x 2 sections x 365 jours; 3 hommes x 1 hélicoptère x 365 jours, avec 45 minutes de préavis; 2 agents de la police militaire de la Force x 5 patrouilles x 365 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon (par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne)
- 2 785 jours d'appui, répartis comme suit : 1 125 jours d'appui aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux missions de bons offices et aux autres entités participant aux activités d'amélioration du climat de confiance et de réconciliation ou aux activités humanitaires (25 hommes x 45 événements), 350 jours d'appui lors d'événements officiels (25 hommes x 14 événements), 1 310 jours d'appui lors de manifestations sociales, comme les pèlerinages, les manifestations organisées aux dates anniversaires et les réunions bicommunautaires
- Entretien de 9 kilomètres de barrières entourant des champs de mines et enlèvement de jusqu'à 3 kilomètres de barrière une fois le terrain déminé
- 160 jours d'aide au déminage, pour assurer la sécurité d'équipes de déminage non onusiennes et fournir une assistance en matière de sécurité et de liaison (4 hommes x 40 jours)

Facteurs externes : Coopération des parties opposées

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Contingents</i>	
Effectifs approuvés 2009/10	834
Effectifs proposés 2010/11	834
Variation nette	–
<i>II. Police des Nations Unies</i>	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du commandant de la Force										
Effectifs approuvés 2009/10	–	1	–	–	1	2	2	–	–	4
Effectifs proposés 2010/11	–	1	–	–	1	2	2	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à III)										
Effectifs approuvés 2009/10										838
Effectifs proposés 2010/11										838
Variation nette										–

Composante 3 : Police des Nations Unies

18. Conformément aux dispositions de la résolution 1898 (2009) du Conseil de sécurité, les mesures prises par la Police des Nations Unies en vue d'instaurer la confiance se poursuivront; elles viseront à approfondir l'élaboration de stratégies de maintien de l'ordre qui favorisent la confiance entre les deux communautés concernant l'usage civil de la zone tampon. Dans cette perspective, la Police des Nations Unies intensifiera son appui aux autres composantes de la Force et, pour cela, consolidera ses moyens de patrouille grâce à des stratégies se fondant sur des méthodes modernes de maintien de l'ordre. La Force continuera de faire fond sur ses liens avec les autorités de la police des deux parties, avec diverses entités traitant des question liées à l'environnement, avec les gardes-chasse de la République de Chypre et avec des organisations non gouvernementales des deux parties pour définir des stratégies de lutte contre la criminalité et, au besoin, pour faciliter les enquêtes relatives à des infractions commises dans la zone tampon. La Police des Nations Unies continuera de promouvoir la coopération entre les autorités de police des deux parties pour ce qui est des agissements criminels touchant les deux communautés. En outre, elle continuera d'apporter son soutien aux missions de bons offices s'agissant des mesures de renforcement du climat de confiance. La Police des Nations Unies apportera également son appui pour l'ouverture du point de passage de Limnitis, qui devrait avoir lieu au printemps 2010.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Amélioration des résultats des services de police dans la zone tampon

3.1.1 Augmentation du nombre d'incidents ou de violations signalés, grâce au renforcement des mesures de prévention (2008/09 : 436; 2009/10 : 501; 2010/11 : 575)

3.1.2 Augmentation du nombre de personnes franchissant la ligne de démarcation des deux côtés sans incident de violation (2008/09 : 2 millions; 2009/10 : 2,2 millions; 2010/11 : 2,4 millions)

Produits

- 5 840 jours de patrouille de la Police des Nations Unies (2 policiers x 8 postes de police x 365 jours)
- 3 900 jours d'assistance humanitaire assurés par la Police des Nations Unies en faveur des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord, des Chypriotes turcs dans le sud et des deux communautés dans la zone tampon (15 policiers x 5 jours x 52 semaines)
- 52 jours d'aide de la Police des Nations Unies à la collecte de données aux points de passage (1 policier x 52 semaines)
- 728 jours d'assistance de la Police des Nations Unies pour l'ouverture du nouveau point de passage de Limnitis (2 policiers x 7 jours x 52 semaines)

Facteurs externes : Coopération des forces de police des deux parties

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (Police des Nations Unies)

Catégorie	Total								
I. Contingents	–								
II. Police des Nations Unies									
Effectifs approuvés 2009/10	62								
Effectifs proposés 2010/11	62								
Variation nette	–								
III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police									
Effectifs approuvés 2009/10	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Effectifs proposés 2010/11	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à III)									
Effectifs approuvés 2009/10	64								
Effectifs proposés 2010/11	64								
Variation nette	–								

Composante 4 : appui

19. Au cours de l'exercice, la composante appui prêtera des services administratifs économiques et efficaces afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat; à cet effet, elle exécutera les produits qui s'y rapportent, améliorera ses services et obtiendra des gains d'efficacité. Un appui sera prêté à l'effectif autorisé de la Force (860 militaires et 69 agents de la Police des Nations Unies) ainsi qu'aux effectifs civils (40 personnes recrutées sur le plan international (dont 1 poste de temporaire), 113 personnes recrutées sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies). Cet appui englobera tous les types de services requis, notamment pour ce qui est de

l'exécution des programmes relatifs au VIH/sida, de l'administration du personnel, des services financiers, des soins de santé, de l'amélioration des conditions d'hébergement des troupes, des technologies de l'information et des communications, des opérations de transport par voies aérienne et terrestre, des opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks et de la prestation de services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à la mission d'un appui efficace sur les plans logistique et administratif et en matière de sécurité

4.1.1 Réduction du pourcentage de la valeur des stocks de pièces de rechange dans la valeur totale du matériel informatique et de communications, par l'application d'une initiative de régionalisation de la gestion des technologies de l'information et des communications (2008/09 : 7,5 %; 2009/10 : 7,5 %; 2010/11 : 5 %)

4.1.2 Diminution de la durée moyenne du processus de sélection du personnel recruté sur le plan national, de 94 jours à 70 jours (2008/09 : 120 jours; 2009/10 : 94 jours; 2010/11 : 74 jours)

4.1.3 Diminution du nombre d'accidents de la circulation auxquels sont mêlés des véhicules de la Force (2008/09 : 6 par mois; 2009/10 : 5 par mois; 2010/11 : 4 par mois)

4.1.4 Diminution de l'intervalle moyen entre l'identification dans le système Galileo d'un écart de stock lié à des biens « non trouvés » et la passation de ces biens par pertes et profits (2008/09 : 12 mois; 2009/10 : 9 mois ; 2010/11 : 3 mois)

4.1.5 Augmentation de la fréquence d'établissement des rapports sur les mouvements de biens (à l'intérieur du secteur) (2008/09 : tous les 6 mois; 2009/10 : tous les 3 mois; 2010/11 : tous les mois)

Produits

Amélioration des services

- Introduction de meilleures méthodes de gestion des pièces de rechange (stocks régionaux), y compris par un suivi de l'écoulement des stocks permettant de distinguer les stocks à rotation lente et les stocks à rotation rapide
- Identification des futures vacances de postes 6 mois avant que les postes deviennent vacants, afin de raccourcir la durée du processus de recrutement et de sélection
- Exécution d'un programme de sécurité routière et de contrôle des aptitudes à la conduite pour le personnel des Nations Unies
- Application d'un système de suivi qui permette de passer plus rapidement par pertes et profits les biens « non trouvés » durant l'année

- Introduction de l'établissement de rapports mensuels sur les mouvements de biens, afin que la base de données utilisée pour la gestion des stocks contienne des données exactes et à jour, en particulier en ce qui concerne les mouvements de biens à l'intérieur de chaque secteur et de la zone protégée par les Nations Unies, où les biens sont envoyés pour réparation et entretien

Contingents, police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 860 membres des contingents et de 69 membres de la Police des Nations Unies
- Vérification, contrôle et inspection de 39 véhicules appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour le personnel militaire
- Entreposage, assurance qualité et ravitaillement en rations, en boîtes de rations et en eau pour 812 membres des contingents dans 6 positions militaires (à l'exclusion de 48 officiers d'état-major)
- Administration de 154 civils, comprenant 40 personnes recrutées sur le plan international (dont 1 temporaire), 113 personnes recrutées sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies
- Application d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres des contingents et de la Police des Nations Unies et pour tous les personnels civils (formation, prévention, surveillance et recommandation de mesures disciplinaires en cas de conduite répréhensible)

Installations et infrastructures

- Remise en état et entretien du quartier général de la Force, de 17 postes militaires et de 8 postes de Police des Nations Unies, y compris 8 000 interventions pour répondre à des demandes de services d'appui intégrés
- Exploitation et entretien de 76 stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU au quartier général et sur les sites du secteur 4
- Services d'assainissement, comprenant l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'enlèvement des ordures, pour tous les locaux
- Exploitation et entretien de 86 groupes électrogènes
- Fourniture de 153 000 litres de carburant diesel, de 190 000 litres de fioul domestique et de lubrifiant pour groupe électrogène
- Remise en état et entretien de jusqu'à 78 kilomètres de pistes de patrouille
- Entretien de 23 héliports conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale
- Construction d'une sous-station à haute tension dans la zone protégée par les Nations Unies

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 344 véhicules, dont 9 véhicules blindés (103 véhicules appartenant à l'ONU, 39 appartenant aux contingents et 202 véhicules de location)
- Fourniture de 70 000 litres d'essence et de 880 000 litres de carburant diesel et de lubrifiants

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères (dont 1 fourni à titre gracieux pour remplacer l'un des 2 autres lors des opérations d'entretien ou en cas de panne)
- Fourniture de 240 000 litres de carburant aviation

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau de transmissions comprenant 3 stations terriennes, 11 systèmes téléphoniques à autocommutateur privé, 16 répéteurs, 319 radios mobiles, 275 radios portatives, 11 liaisons haut débit numériques à hyperfréquences et 15 liaisons bas débit numériques à hyperfréquences

Informatique

- Exploitation et entretien d'un réseau informatique comprenant un réseau local (au quartier général de la Force) et 6 réseaux étendus, 378 ordinateurs de bureau, 45 ordinateurs portatifs, 94 imprimantes (dont 36 de réseau) et 16 serveurs
- Exploitation et entretien de toutes les applications logicielles d'une importance critique pour la mission
- Exploitation et entretien du réseau sans fil

Services médicaux

- Exploitation, entretien et gestion de 6 unités médicales de niveau I (2 hôpitaux appartenant à des contingents et 4 unités médicales appartenant à l'ONU)
- Gestion des arrangements d'évacuation sanitaire par voies terrestre et aérienne conclus avec les unités médicales dans le nord et dans le sud, y compris les hôpitaux de niveau I, pour tous les sites des Nations Unies
- Formation, au sein du personnel de la Force, de conseillers chargés de dispenser des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels, et mise en place de centres de dépistage ouverts à l'ensemble du personnel de la mission
- Programme d'information sur le VIH/sida, y compris une séance d'information obligatoire pour tous les membres du personnel à leur entrée en fonctions, des séances de mise à jour des connaissances et des séances d'éducation par les pairs, pour l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Communication au Département de la sûreté et de la sécurité de rapports sur chaque incident de sécurité, de rapports trimestriels sur la situation en matière de sécurité, notamment de comptes rendus trimestriels d'incidents, d'une liste trimestrielle des personnels en poste et d'autres rapports, selon les besoins
- Mise à jour semestrielle du plan de sécurité, de l'évaluation des risques et des normes minimales de sécurité opérationnelle propres au pays
- Conduite de la formation annuelle des personnes relais et de simulations théoriques
- Enquête sur les incidents mettant en cause la sécurité et prestation de conseils aux membres du personnel de la mission et à leur famille ainsi qu'aux membres du personnel de 6 organismes, fonds et programmes des Nations Unies
- Prestation de conseils en matière de sécurité et coordination dans ce domaine, y compris la délivrance de cartes d'identification, pour l'ensemble du personnel des organismes des Nations Unies présents à Chypre
- Gestion, suivi et supervision de 3 systèmes normalisés de contrôle de l'accès à tous les sites de la Force dans toute la zone d'opération
- Cours d'initiation aux questions de sécurité à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel

Facteurs externes : Les fournisseurs et les entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux dispositions contractuelles et aux prix convenus; coopération des autorités locales, selon les besoins.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (appui)

Catégorie									Total
I. Contingents									
Effectifs approuvés 2009/10									26
Effectifs proposés 2010/11									26
Variation nette									–
II. Police des Nations Unies									
–									
	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	
III. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			Total
Section de la sécurité									
Effectifs approuvés 2009/10	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Effectifs proposés 2010/11	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la mission									
Effectifs approuvés 2009/10	–	1	4	2	15	22	99	–	121
Effectifs proposés 2010/11	–	1	4	2	15	22	99	–	121
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Effectifs approuvés 2009/10	–	1	5	2	16	24	100	–	124
Effectifs proposés 2010/11	–	1	5	2	16	24	100	–	124
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total général (I à III)									
Effectifs approuvés 2009/10									150
Effectifs proposés 2010/11									150
Variation nette									–

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09) (1)	Montants répartis (2009/10) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	19 934,5	20 927,1	21 072,6	145,5	0,7
Police des Nations Unies	2 846,6	2 916,4	3 176,6	260,2	8,9
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	22 781,1	23 843,5	24 249,2	405,7	1,7
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	6 689,7	6 588,0	6 795,9	207,9	3,2
Personnel recruté sur le plan national	7 924,4	7 662,2	8 694,7	1 032,5	13,5
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	133,3	192,0	295,5	103,5	53,9
Total partiel	14 747,4	14 442,2	15 828,0	1 385,8	9,6
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	—	—	—	—	—
Voyages	334,0	506,8	470,0	(36,8)	(7,3)
Installations et infrastructures	8 401,5	7 713,9	8 438,0	724,1	9,4
Transports terrestres	3 786,5	3 530,1	3 529,4	(0,7)	—
Transports aériens	1 595,5	1 547,4	1 836,4	289,0	18,7
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Communications	1 167,1	978,6	870,9	(107,7)	(11,0)
Informatique	743,2	839,1	819,0	(20,1)	(2,4)
Services médicaux	265,9	401,3	372,6	(28,7)	(7,2)
Matériel spécial	—	9,6	—	(9,6)	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	905,8	600,2	626,5	26,3	4,4
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	17 199,5	16 127,0	16 962,8	835,8	5,2
Total brut	54 728,0	54 412,7	57 040,0	2 627,3	4,8
Recettes provenant des contributions du personnel	2 381,3	2 271,7	2 567,4	295,7	13,0
Total net	52 346,7	52 141,0	54 472,6	2 331,6	4,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	1 577,4	1 484,3	1 830,6	346,3	23,3
Total	56 305,4	55 897,0	58 870,6	2 973,6	5,3

^a Le montant des dépenses prévues pour 2010/11 a été établi compte tenu du montant de 1 830 600 dollars versé par le Gouvernement chypriote.

B. Contributions non budgétisées

20. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	328,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	328,0

^a Valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force.

C. Gains d'efficacité

21. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des mesures ci-après, mises en œuvre en vue d'obtenir des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Communications	61,0	Mise en œuvre à l'échelle régionale de l'initiative de gestion des technologies de l'information et des communications, qui doit entraîner une réduction des stocks de pièces détachées
Informatique	45,0	Mise en œuvre à l'échelle régionale de l'initiative de gestion des technologies de l'information et des communications, qui doit entraîner une réduction des stocks de pièces détachées
Total	106,0	

D. Taux de vacance de postes

22. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été établies compte tenu des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Postes effectivement pourvus 2008/09</i>	<i>Postes inscrits au budget 2009/10</i>	<i>Postes prévus 2010/11</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	1	1	1
Police des Nations Unies	1	1	1
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7	5	5
Personnel recruté sur le plan national	6	2	2

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

23. Les montants prévus à ce titre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 1 377 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Matériel majeur	
Contingents	1 217,1
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	160,7
Total	1 377,8

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	—	—	—
Usage opérationnel intensif	—	—	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	—	—	—
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

F. Formation

24. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages	
Voyages liés à la formation	170,4
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	64,5
Total	234,9

25. Le nombre de participants prévu pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, par rapport aux exercices précédents, se répartit comme suit :

(Nombre de stagiaires)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif (2008/09)</i>	<i>Nombre prévu (2009/10)</i>	<i>Nombre proposé (2010/11)</i>	<i>Nombre effectif (2008/09)</i>	<i>Nombre prévu (2009/10)</i>	<i>Nombre proposé (2010/11)</i>	<i>Nombre effectif (2008/09)</i>	<i>Nombre prévu (2009/10)</i>	<i>Nombre proposé (2010/11)</i>
Formation interne	10	73	43	16	109	66	–	33	–
Formation externe ^a	20	19	24	10	10	20	1	–	–
Total	30	92	67	26	119	86	1	33	–

^a Comprend les participants aux activités de formation menées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et en dehors de la zone de la mission.

26. Le crédit de 234 900 dollars qu'il est proposé d'ouvrir pour l'exercice 2010/11 tient compte de la poursuite de la mise en œuvre de la politique consistant à former les instructeurs, en vertu de laquelle on s'efforce dans la mesure du possible d'organiser localement les stages de formation. Le programme de formation de la Force vise en priorité à renforcer les qualités de chef des hauts responsables de la gestion des ressources, à la faveur de l'exécution de divers programmes de formation en interne et en externe et de l'offre, dans le cadre de toutes les activités de formation, de possibilités d'apprentissage adaptées au rythme de chacun et de modalités d'enseignement à distance et d'apprentissage en ligne.

III. Analyse des variations¹

27. La terminologie se rapportant à l'analyse des variations utilisée dans le présent chapitre est définie à l'annexe I.B. Elle est identique à celle utilisée dans de précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
Contingents	145,5	0,7 %

• **Facteurs externes : appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis**

28. Cette variation résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, qui entraîne une augmentation des dépenses à engager au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des rations; elle résulte également de l'allongement de la durée de la période pendant laquelle l'indemnité de permission est versée, l'Assemblée générale l'ayant portée de 7 à 15 jours pour chaque période de service de six mois dans sa résolution 63/285. Elle est en partie compensée par la réduction du coût des billets d'avion sur des vols commerciaux pour l'une des unités militaires.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	260,2	8,9 %

• **Facteurs externes : augmentation des prix du marché**

29. L'augmentation tient essentiellement à la hausse des crédits demandés au titre de l'indemnité de subsistance (missions), du fait de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (0,693 euro pour 1 dollar en décembre 2009 contre 0,773 euro pour 1 dollar pour l'exercice 2009/10).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	207,9	3,2 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international**

30. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement de la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 032,5	13,5 %

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

• **Facteurs externes : augmentation des prix du marché**

31. Cette variation tient essentiellement à l'application d'un taux de change de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis (fixé compte tenu des prévisions de la Banque mondiale pour 2011) aux traitements du personnel recruté sur le plan national et aux dépenses connexes, contre un taux de change de 0,773 euro pour 1 dollar appliqué lors de l'exercice 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	41,9	–

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

32. L'augmentation résulte principalement de la proposition qui a été faite de créer un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Conseiller principal.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	103,5	53,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

33. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à la proposition qui a été faite de créer un poste temporaire de spécialiste des affaires civiles (P-2) au Service des affaires civiles.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(36,8)	(7,3 %)

• **Facteurs externes : réduction du prix des billets d'avion**

34. La diminution des crédits demandés résulte principalement de la réduction du prix des billets d'avion pour les voyages effectués aux fins de la formation et autres. Les tarifs étaient plus élevés pendant l'exercice 2009/10 du fait de la hausse du prix des carburants.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	724,1	9,4 %

• **Facteurs externes : application de nouveaux régimes contractuels et augmentation des prix du marché**

35. L'augmentation tient essentiellement à l'accroissement des crédits demandés au titre des services d'entretien, conformément aux nouveaux contrats conclus pour les services de restauration, de blanchisserie, de nettoyage et de gestion des déchets, ainsi qu'à la hausse des dépenses au titre de l'approvisionnement en électricité, en eau et en gaz et des services de construction, en raison de l'installation de trois sous-stations supplémentaires au camp des Bérêts bleus. Elle est en partie compensée par la réduction des crédits demandés pour l'achat de générateurs, de fournitures d'entretien et de bâtiments préfabriqués.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	289,0	18,7 %

• **Facteurs externes : hausse des prix du marché**

36. Cette variation résulte principalement de l'augmentation des crédits demandés au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères, en raison de la hausse du coût des heures de vol et du carburant pour deux aéronefs à voilure tournante.

	<i>Variation</i>	
Communications	(107,7)	(11,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

37. La diminution tient essentiellement à la réduction des crédits demandés au titre des stocks de pièces détachées qu'a entraînée la mise en œuvre de l'initiative de régionalisation des technologies de l'information et des communications.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

38. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :

a) **Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, d'un crédit d'un montant de 57 040 000 dollars, dont un montant de 24 639 376 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (18 139 376 dollars) et grec (6,5 millions de dollars);**

b) **Mise en recouvrement d'un montant de 32 400 624 dollars, à raison de 2 700 052 dollars par mois, représentant le solde du crédit ouvert à l'alinéa a) ci-dessus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 63/290 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision/demande

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 et le projet de budget pour l'exercice 2010/11 contiennent des informations sur les principales décisions de gestion concernant le budget de la Force et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles.

Indiquer dans les projets de budget les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 4)

Le projet de budget pour l'exercice 2010/11 fait apparaître au titre de la composante appui les gains d'efficacité attendus et les améliorations qu'il est prévu d'apporter aux services.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

La Force continue de collaborer avec les services du Siège pour examiner les hypothèses de planification et leurs incidences financières, qui sont indiquées dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements afin de parer à l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

La Force procède chaque mois à l'examen de tous ses engagements de dépenses, pour l'exercice en cours comme pour les exercices antérieurs.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

La Force continue d'appliquer les directives relatives à la budgétisation axée sur les résultats afin de faire apparaître clairement la corrélation entre les cadres budgétaires et le plan d'exécution de son mandat.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Au cours d'exercices antérieurs, la Force a procédé à un examen de ses besoins et elle a continué dans la mesure du possible de recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national pour l'aider à exécuter son mandat.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La Force coopère pleinement avec les services du Siège pour pourvoir rapidement les postes vacants, dans le respect des procédures de sélection.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La dotation en effectifs de la Force fait l'objet d'un examen interne chaque année mais aussi en fonction des besoins. Il est notamment proposé dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 de créer un poste temporaire d'agent recruté sur le plan international à imputer sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et un poste de Volontaire des Nations Unies.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et autoriser ces personnes à participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Le projet de budget pour l'exercice 2010/11 prévoit l'organisation de stages de perfectionnement du personnel recruté sur le plan national dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de la gestion du matériel, des services financiers et des achats (12 stages en interne et 14 en externe, soit 26 stages au total).

Section XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

En fonction de ses besoins opérationnels, la Force effectue des opérations de surveillance aérienne dans la zone tampon. Elle continue de suivre de près le nombre d'heures de vol des hélicoptères afin de veiller au strict respect des limites énoncées dans la lettre d'attribution signée par le Gouvernement du pays fournisseur de contingents.

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)

Le projet de budget pour l'exercice 2010/11 prévoit la fourniture de 3 hélicoptères (2 pour effectuer les opérations ordinaires de la Force et 1 pour remplacer les hélicoptères immobilisés au sol pour entretien et réparation). Les deux premiers sont fournis au titre d'une lettre d'attribution et le troisième à titre gracieux.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Comme l'exige son programme de prévention des accidents, la Force procède à des contrôles dans les héliports tous les deux mois, ainsi qu'à des contrôles d'exploitation tous les mois. En outre, dans son projet de budget pour l'exercice 2010/11, elle a pris en compte les recommandations qu'a formulées le spécialiste régional de la sécurité aérienne.

Décision/demande

Mesures prises

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La Force maintient des liens de coopération étroits avec la FINUL, la FNUOD, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Comité des personnes disparues. De plus, la Section de l'informatique, en coopération avec les missions au Moyen-Orient, s'emploie à mettre en œuvre l'initiative de régionalisation.

(Résolution 63/290)

Décision/demande

Mesures prises

Veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 9)

Les cadres budgétaires figurant dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 sont clairement en corrélation avec le mandat de la Force, qui consiste à préserver la paix et la sécurité à Chypre et à contribuer au retour à une situation normale.

Continuer à tout faire, en coordination avec le Gouvernement du pays hôte, pour que les rénovations soient terminées dans les délais prévus, sans retard, et rendre compte à ce sujet dans le prochain projet de budget (par. 13)

Le Gouvernement du pays hôte continue d'effectuer les rénovations nécessaires. Toutefois, le Ministère des antiquités ayant classé le bâtiment de l'hôtel Ledra Palace, des dispositions spéciales doivent être prises, ce qui pourrait retarder les travaux.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.9)

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif a pris en considération les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Force et souligne à quel point il importe d'y donner suite pleinement et sans tarder (par. 3).

La Force suit les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Le Comité consultatif compte recevoir des renseignements sur l'état d'avancement et les incidences financières des projets reportés dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 (par. 30).

Tous les projets reportés lors de l'exercice 2007/08 ont été menés à bien suite à la redéfinition des priorités lors de l'exercice 2008/09, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget.

Le Comité consultatif estime qu'il faudrait quantifier les gains d'efficacité résultant de la coopération avec les autres missions de la région (par. 39).

Le projet de budget de la Force pour l'exercice 2010/11 fait apparaître de manière détaillée les gains d'efficacité résultant de la coopération avec les autres missions de la région.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/63/5 (Vol. II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

Contributions en nature

Des installations ont été mises à disposition dans le cadre d'accords sur le statut des forces, d'accords relatifs au statut de la mission ou d'accords conclus avec les États Membres sur le territoire desquels se trouvent des opérations de maintien de la paix. Le Comité consultatif recommande que l'Administration examine ses procédures relatives à la comptabilisation des contributions en nature, afin d'améliorer la qualité de l'information financière qu'elle fournit (par. 16 et 17).

La Force va reprendre sa collaboration avec le Gouvernement du pays hôte afin que celui-ci l'aide à dresser un inventaire détaillé et vérifiable de tous les travaux menés grâce à des contributions volontaires en nature.

Prestations dues à la cessation de service

Le Comité a constaté que des données erronées concernant les reliquats de congé annuel de certains fonctionnaires avaient servi au calcul des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que l'on veille à ce que les services financiers des différentes missions effectuent un rapprochement avec les états de présence que tiennent les sections des ressources humaines lorsqu'ils calculent les reliquats de congé annuel pour déterminer les prestations dues à la cessation de service (par. 37 et 38).

La Force continue de contrôler régulièrement le traitement comptable des prestations dues à la cessation de service. Il convient de souligner que le système Matrix est utilisé depuis le mois d'avril 2009 et doit remplacer le module concernant les relevés de temps et les états de présence du Système de gestion du personnel des missions.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir le chapitre I du présent rapport).

- **Création de poste** : lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires mais qu'il n'est pas possible d'en réaffecter à partir d'autres bureaux ni d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes
- **Réaffectation d'un poste** : lorsqu'il est proposé d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires mais dénuées de lien avec la fonction d'origine. Si une réaffectation peut entraîner un changement de lieu ou de bureau, elle n'implique cependant pas de changement de catégorie ou de classe
- **Transfert d'un poste** : lorsqu'il est proposé de transférer un poste approuvé pour permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : lorsqu'il est proposé de revoir la classe d'un poste approuvé parce que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé
- **Suppression d'un poste** : lorsqu'il est proposé de supprimer un poste approuvé parce qu'il n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires dans la mission
- **Transformation d'un poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation en postes de postes temporaires : lorsqu'il est proposé de transformer en postes des postes temporaires approuvés financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) parce que les fonctions remplies revêtent un caractère permanent;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : lorsqu'il est proposé de transformer les postes occupés par des personnes titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère permanent de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : lorsqu'il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

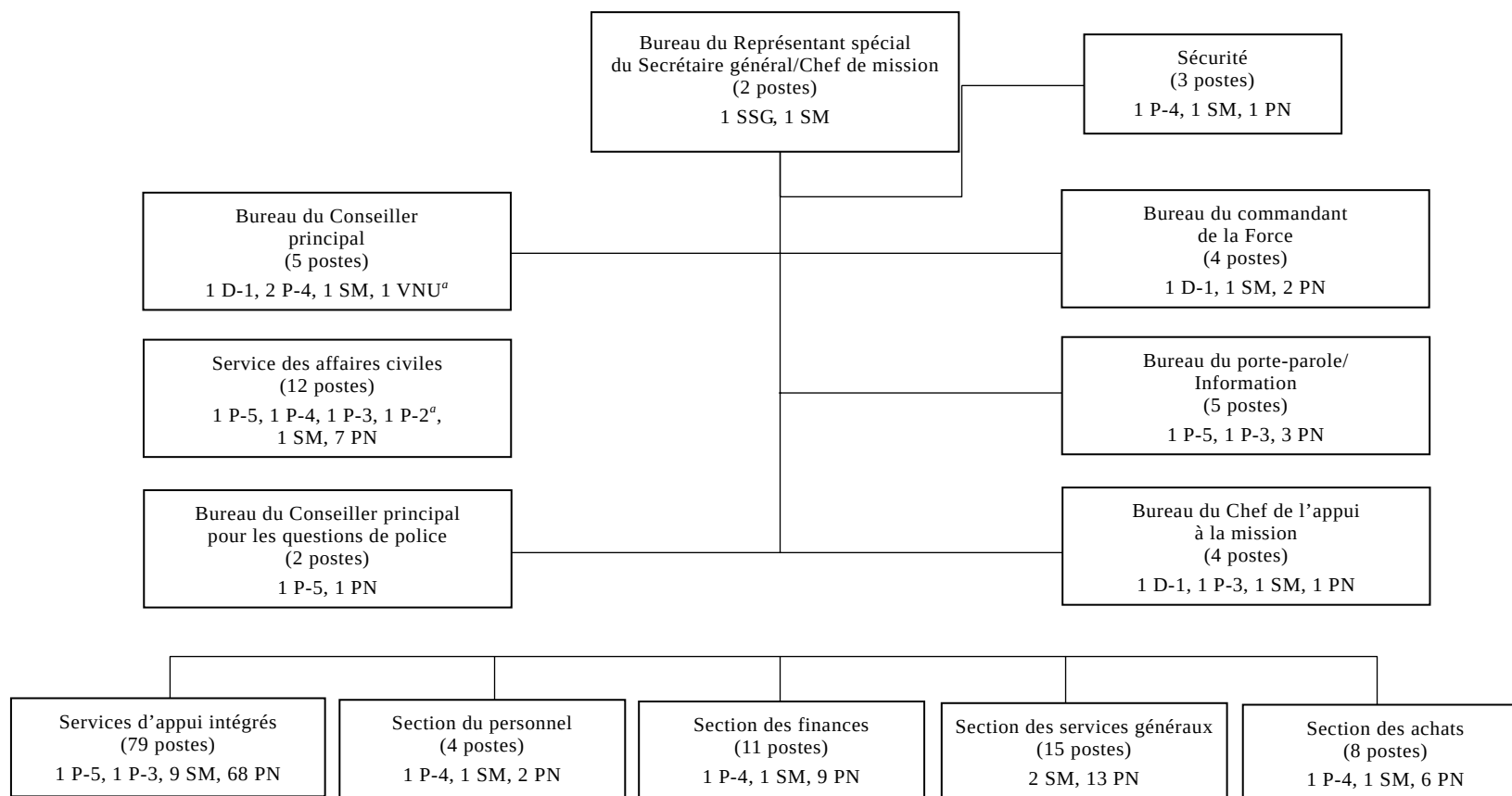
On trouve au chapitre III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication des facteurs auxquels la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; D : directeur; P : administrateur; SM : Service mobile; PN : fonctionnaire recruté sur le plan national; VNU : Volontaires des Nations Unies.

^a Création de poste ou de poste temporaire.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Composante militaire

